



PROCES VERBAL N° 2

Ce PV comporte deux sections :

- **CLASSEMENT DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES**
- **CLASSEMENT DES ECLAIRAGES DES INSTALLATIONS SPORTIVES**

Réunion du : **Lundi 16 octobre 2023**

Présents : Madame Claudette AGERT,
Messieurs José DUARTE, Roland GENIEYS, Daniel SALDANA,

Absent excusé :
Messieurs Didier WALASZEK

Assiste : Madame Florence PIFFARD, référente administrative

*Le Procès-Verbal n° 1 est lu et approuvé.
Le Procès-Verbal n° 1 est validé par la C.F.T.I.S.*

PROCHAINE REUNION LE 13 NOVEMBRE 2023

Glossaire :

C.F.T.I.S. : Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives

C.R.T.I.S. : Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

C.D.T.I.S. : Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives

A.O.P. : Arrêté d'Ouverture au Public

A.A.C. : Attestation Administrative de Capacité

PV CDS : Procès-Verbal de la Commission De Sécurité

SYN : Terrain Synthétique



PROCES-VERBAL N° 2

SECTION CLASSEMENT DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

INFOS : Les présents « classements Ed 2021 » proposés par la CRTIS ce jour, deviendront effectifs qu'au retour de l'accord de la CFTIS après vérification et confirmation.

RETOUR CFTIS pour classements validés

PV CFTIS N° 03 du 24.10.2023 – INSTALLATIONS

MURET - COMPLEXE SPORTIF NELSON PAILLOU 5 - NNI 313950305

Au regard des éléments transmis, la C.F.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T4 SYN jusqu'au 01/09/2033.

PERPIGNAN - STADE VERNET SALANQUE - NNI 661360801

Au regard des éléments transmis, la C.F.T.I.S. maintient un classement de cette installation en Niveau T5 SYN jusqu'au 06/06/2028.

ST JUERY - STADE DE L'ALBARET 1 - NNI 812570101

Au regard de l'élément transmis et dans l'attente de la réception des documents cités, la C.F.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T4 SYN Prov jusqu'au 06/04/2024.

TOULOUSE - PARC DES SPORTS STADIUM A1 - NNI 315550102

M. Michel RAVIART, président C.F.T.I.S. est désigné pour effectuer la visite de cette installation. Le service Terrains et Installations Sportives de la FFF se rapprochera du propriétaire pour programmer cette visite.

LOURDES - SALLE FRANCOIS ABADIE - NNI 652869901

M. Philippe BARRIÈRE, membre C.F.T.I.S. est désigné pour effectuer la visite de cette installation. Le service Terrains et Installations Sportives de la FFF se rapprochera du propriétaire pour programmer cette visite.

PV CFTIS N° 03 du 24.10.2023 – ECLAIRAGE

ALBI – STADE MAURICE RIGAUD 1 – NNI 810040201

La CFTIS confirme le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 jusqu'au 24/10/2024.

ARGELES SUR MER – STADE ERIC CANTONA – NNI 660080301

La CFTIS confirme le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 jusqu'au 24/10/2024.

BEZIERS – STADE DE SAUCLIERES 1 – NNI 340320101

La CFTIS confirme le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 jusqu'au 24/10/2024.

MONTAUBAN – COMPLEXE SPORTIF JEAN VERBEKE 1 – NNI 821210101

La CFTIS confirme le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 jusqu'au 24/10/2024.

MONTPELLIER – STADE BERNARD GASSET - MAMA OUATTARA – NNI 341720407

La CFTIS confirme le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 jusqu'au 24/10/2024.

PAMIERS – STADE BALUSSOU – NNI 092250101

La CFTIS confirme le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 jusqu'au 24/10/2025.

TOULOUSE – STADE ROBERT BARRAN 1 – NNI 315550301

La CFTIS confirme le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 jusqu'au 24/10/2024.

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 1.1 Classements initiaux**
- 1.2 Confirmations de Niveau de Classement**
- 1.3 Changements de Niveau de classement**

2. RETRAITS DE CLASSEMENTS

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 4.1 Classements initiaux**
- 4.2 Confirmations de niveau de classement**
- 4.3 Changements de niveau de classement**

5. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 1.1 Classements initiaux
- 1.2 Confirmations de Niveau de Classement
- 1.3 Changements de Niveau de classement

2. RETRAITS DE CLASSEMENT

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 4.1 Classements initiaux
- 4.2 Confirmations de niveau de classement
- 4.3 Changements de niveau de classement

5. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 1.1 Classements initiaux**
- 1.2 Confirmations de Niveau de Classement**
- 1.3 Changements de Niveau de classement**

2. RETRAITS DE CLASSEMENT

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 4.1 Classements initiaux**
- 4.2 Confirmations de niveau de classement**
- 4.3 Changements de niveau de classement**

5. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de Niveau de Classement

LE MALZIEU VILLE – Complexe SPORTIF – NNI 480900101

Cette installation est classée Niveau T5 PN jusqu'au 07.01.2023

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 05.09.2023, et du document transmis :

- Visite effectuée le 07.09.2023 par la CRTIS,
- A.A.C. en date du 07.09.2023,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T5 PN jusqu'au 16.10.2033

RIEUTORT DE RANDON – Stade MUNICIPAL – NNI 481270101

Cette installation est classée Niveau T6 PN jusqu'au 23.12.2023

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T6 PN en date du 29.08.2023, et du document transmis :

- Visite effectuée le 07.09.2023 par la CRTIS,
- A.A.C. en date du 29.08.2023,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T6 PN jusqu'au 16.10.2033

ST CHELY D'APCHER – Stade MUNICIPAL – NNI 481400101

Cette installation était classée Niveau T3 PN jusqu'au 16.01.2024

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T3 PN en date du 07.09.2023, et du document transmis :

- Rapport de visite effectuée le 07.09.2023 par la CRTIS,
- A.O.P. en date du 15.01.1994,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU T3 PN et transmet la demande à la CFTIS pour décision

1.3 Changements de Niveau de classement

- 2. RETRAITS DE CLASSEMENT**
- 3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES**
- 4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL**
 - 4.1 Classements initiaux**
 - 4.2 Confirmations de niveau de classement**
 - 4.3 Changements de niveau de classement**
- 5. AFFAIRES DIVERSES**

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 1.1 Classements initiaux**
- 1.2 Confirmations de Niveau de Classement**
- 1.3 Changements de Niveau de classement**

2. RETRAITS DE CLASSEMENT

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 4.1 Classements initiaux**
- 4.2 Confirmations de niveau de classement**
- 4.3 Changements de niveau de classement**

5. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de Niveau de Classement

MURET – Complexe Sportif NELSON PAILLOU 5 – NNI 313950305

Cette installation est classée Niveau T4 SYN jusqu'au 01.09.2023

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T4 SYN en date du 13.09.2023, et du document transmis :

- Visite effectuée le 13.09.2023 par la CRTIS,
- A.A.C. en date du 03.01.2014,
- Rapport Labosport en date du 25.04.2023,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU T4 SYN et transmet la demande à la CFTIS pour décision

1.3 Changements de Niveau de classement

2. RETRAIT DE CLASSEMENT

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

4.1 Classements initiaux

ST GENIES BELLEVUE – Gymnase ST GENIES – NNI 314849901

Cette installation n'a jamais été classée

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau Futsal 4 en date du 22.09.2023, et du document transmis :

- Visite effectuée le 04.08.2023 par la CRTIS,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU FUTSAL 4 jusqu'au 16.10.2033

4.2 Confirmations de niveau de classement

4.3 Changements de niveau de classement

QUINT FONSEGRIVES – Gymnase Complexe Pierre IZARD – NNI 314459901

Cette installation est classée Niveau Futsal 3 jusqu'au 19.09.2024

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau Futsal 2 en date du 23.05.2023, et du document transmis :

- Visite effectuée le 23.05.2023 par la CRTIS,
- A.O.P. en date du 20.11.2007,
- Rapport complémentaire à la suite de la visite CRTIS,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU FUTSAL 2 et transmet la demande à la CFTIS pour décision

5. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 1.1 Classements initiaux
- 1.2 Confirmations de Niveau de Classement
- 1.3 Changements de Niveau de classement

2. RETRAITS DE CLASSEMENT

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 4.1 Classements initiaux
- 4.2 Confirmations de niveau de classement

LOURDES – Salle FRANCOIS ABADIE – NNI 652869901

Cette installation est classée Niveau Futsal 1 jusqu'au 30.04.2023

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de CONFIRMATION de classement en Niveau Futsal 1 en date du 16.05.2023, et du document transmis :

- Visite effectuée le 25.08.2023 par la CRTIS,
- PV de sécurité en date du 08.11.2022,
- Rapport complémentaire à la suite de la visite CRTIS,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU FUTSAL 1 et transmet la demande à la CFTIS pour décision

- 4.3 Changements de niveau de classement

5. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de Niveau de Classement

LODEVE – Stade ANDRE BEAUMONT – NNI 341420101

Cette installation est classée Niveau T4 PN jusqu'au 04.03.2023

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T4 PN en date du 03.07.2023, et du document transmis :

- Visite effectuée le 15.09.2023 par la CRTIS,
- A.A.C. en date du 03.07.2023,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T4 PN jusqu'au 16.10.2033

SIRAN – Stade MUNICIPAL 2 – NNI 343020101

Cette installation est classée Niveau T5 PN jusqu'au 15.04.2023

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 14.09.2023, et du document transmis :

- Visite effectuée le 28.03.2023 par la CRTIS,
- A.A.C. en date du 12.09.2023,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T5 PN jusqu'au 16.10.2033

1.3 Changements de Niveau de classement

2. RETRAITS DE CLASSEMENT

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

4.1 Classements initiaux

MONTPELLIER – Gymnase JOUANIQUE – NNI 341729904

Cette installation n'a jamais été classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau Futsal 4 en date du 11.08.2023, et du document transmis :

- Visite effectuée le 20.07.2023 par la CRTIS,
- PV C.S. du 22.11.2018,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU FUTSAL 3 jusqu'au 16.10.2033

VENDARGUES – Gymnase JACQUES CHIRAC – NNI 343279901

Cette installation n'a jamais été classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau Futsal 4 en date du 25.09.2023, et du document transmis :

- Visite effectuée le 22.09.2023 par la CRTIS,
- PV C.S. du 20.10.2009,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU FUTSAL 4 jusqu'au 16.10.2033

4.2 Confirmations de niveau de classement

4.3 Changements de niveau de classement

5. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de Niveau de Classement

MOLIERES – Stade MUNICIPAL – NNI 461950101

Cette installation est classée Niveau T5 PN jusqu'au 20.10.2023

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 04.10.2023, et du document transmis :

- Visite effectuée le 04.10.2023 par la CRTIS,
- A.A.C. en date du 04.10.2023,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T5 PN jusqu'au 16.10.2033

1.3 Changements de Niveau de classement

2. RETRAITS DE CLASSEMENT

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

4.1 Classements initiaux

4.2 Confirmations de niveau de classement

4.3 Changements de niveau de classement

5. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

PRADES – Stade JEAN BRAU 1 – NNI 661490301

Cette installation n'a jamais été classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau Foot A8 PN en date du 07.05.2022, et du document transmis :

- Visite effectuée le 07.09.2023 par la CDTIS,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU FOOT A8 PN jusqu'au 16.10.2033

PRADES – Stade JEAN BRAU 2 – NNI 661490302

Cette installation n'a jamais été classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau Foot A8 PN en date du 07.05.2022, et du document transmis :

- Visite effectuée le 07.09.2023 par la CDTIS,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU FOOT A8 PN jusqu'au 16.10.2033

1.2 Confirmations de Niveau de Classement

1.3 Changements de Niveau de classement

2. RETRAITS DE CLASSEMENT

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

4.1 Classements initiaux

PERPIGNAN – Gymnase LA GARRIGOLE – NNI 661369903

Cette installation n'a jamais été classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau Futsal 4 en date du 22.09.2023, et du document transmis :

- Visite effectuée le 06.09.2023 par la CDTIS,
- PV C.S. du 15.12.2016,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU FUTSAL 3 jusqu'au 16.10.2033

4.2 Confirmations de niveau de classement

4.3 Changements de niveau de classement

5. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 1.1 Classements initiaux
- 1.2 Confirmations de Niveau de Classement

- 1.3 Changements de Niveau de classement

ST JUERY – Stade DE L’ALBARET 1 – NNI 812570101

Cette installation est classée Niveau T4 PN jusqu’au 09.02.2031

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T4 SYN en date du 06.10.2023, et du document transmis :

- Visite effectuée le 06.10.2023 par la CRTIS,
- A.A.C. en date du 09.02.2021,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU T4 SYN et transmet la demande à la CFTIS pour décision

2. RETRAITS DE CLASSEMENT

3. DEMANDES D’AVIS PREALABLES

4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 4.1 Classements initiaux
- 4.2 Confirmations de niveau de classement
- 4.3 Changements de niveau de classement
- 4.4 Retraits de classement

5. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 1.1 Classements initiaux**
- 1.2 Confirmations de Niveau de Classement**
- 1.3 Changements de Niveau de classement**

2. RETRAITS DE CLASSEMENT

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 4.1 Classements initiaux**
- 4.2 Confirmations de niveau de classement**
- 4.3 Changements de niveau de classement**

5. AFFAIRES DIVERSES

SECTION CLASSEMENT DES ECLAIRAGES DES INSTALLATIONS SPORTIVES

***Vu le règlement de l'éclairage des terrains et installations sportives
adopté par l'assemblée générale de la FFF le 12 mars 2021.***

La CRTIS rappelle que le classement de l'éclairage d'une installation est effectif uniquement lorsque l'installation est classée.

DOCUMENTS A FOURNIR :

AVIS PREALABLE :

- *Un imprimé de demande d'avis préalable pour un classement d'un éclairage daté et signé par le propriétaire de l'installation.*
- *Une Etude d'éclairage*
- *Un Plan de l'aire de jeu (1/200ème) avec indication cotée des projecteurs par rapports aux lignes de touche et de but.*
- *Un Plan de masse (1/500ème)*

CLASSEMENT INITIAL (Foot A11) :

- *Un imprimé de demande de classement initial d'un éclairage (1ère page daté et signé par le propriétaire de l'installation). Le document sera complété et validé par la CRTIS.*

En cas de demande de classement initial sans avoir obtenu au préalable un avis favorable de la CRTIS, le dossier sera complété par les documents demandés pour un dossier d'avis préalable (Voir ci-dessus).

CLASSEMENT INITIAL (Futsal) :

- *Un imprimé de demande de classement initial d'un éclairage Futsal (1ère page daté et signé par le propriétaire de l'installation). Le document sera complété et validé par la CRTIS.*
- *Un rapport de vérifications des installations électriques émanant d'un organisme de contrôle technique accrédité*
- *Un plan de coupe précisant la hauteur minimum de feu.*

CONFIRMATION DE CLASSEMENT :

- *Un imprimé de demande de confirmation de classement d'un éclairage (1ère page daté et signé par le propriétaire de l'installation). Le document sera complété et validé par la CRTIS.*

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de niveau de classement

ST JEAN DU FALGA – Stade MUNICIPAL 1 – NNI 92650101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 30.08.2023

La Commission prend connaissance de la demande de CONFIRMATION de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 05.09.2023
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 07.09.2023
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 136 lux (Im)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.35 (Non conforme pour E6)
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.61

Elle constate que la valeur de la constante d'uniformité U1h (0.35) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E6 (Art 3.2.1 / 0.40 minimum).

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 16.10.2025

ST PAUL DE JARRAT – Stade FRANCOIS SANCHEZ – NNI 92720101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 06.10.2020

La Commission prend connaissance de la demande de CONFIRMATION de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 05.10.2023
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 10.10.2023
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 98 lux (Im)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.11 (Non conforme)
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.34 (Non conforme pour E7)

Elle constate la non-conformité par rapport au règlement de l'éclairage de la FFF :

➤ La valeur de la constante d'uniformité U2h (0.34) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E7 (0.40 minimum / Art 3.2.1)

Au vu des valeurs relevées, la Commission référence l'installation d'éclairage en E Entrainement jusqu'au 16.10.2025

VARILHES – Stade HENRI LAPORTE – NNI 93240101

L'éclairage de cette installation est référencé EEntrainement jusqu'au 058.10.2022

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 03.10.2023
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 03.10.2023
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 125 lux (Im)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.15 (Non conforme)
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.32 (Non conforme pour E7)

Elle constate la non-conformité par rapport au règlement de l'éclairage de la FFF :

➤ La valeur de la constante d'uniformité U2h (0.32) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E7 (0.40 minimum / Art 3.2.1)

Au vu des valeurs relevées, la Commission référence l'installation d'éclairage en E Entrainement jusqu'au 16.10.2025

1.3 Changements de niveau de classement

2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

3. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE

- 1.1 Classements initiaux**
- 1.2 Confirmations de niveau de classement**
- 1.3 Changements de niveau de classement**

2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

3. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE L'AVEYRON

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de niveau de classement

SEVERAC D'AVEYRON – Stade DE LA CATONNERIE – NNI 122700101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 15.12.2023

La Commission prend connaissance de la demande de CONFIRMATION de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 13.09.2023
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 25.09.2023
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 254 lux (lm)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.59
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.72

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en **NIVEAU E6** jusqu'au **16.10.2025**

1.3 Changements de niveau de classement

VEZINS DE LEVEZOU – Stade MARIN FABRE – NNI 122940101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 21/10/2022

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 29.08.2023
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 29.08.2023
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 167 lux (led)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.47
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.68

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en **NIVEAU E6** jusqu'au **16.10.2027**

2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

3. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de niveau de classement

LE MALZIEU VILLE – Complexe Sportif – NNI 480900101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 14.10.2016

La Commission prend connaissance de la demande de CONFIRMATION de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 11.09.2023
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 11.09.2023
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 152 lux (lm)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.28 (Non conforme pour E6)
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.49 (Non conforme pour E6)

Elle constate plusieurs non-conformités par rapport au règlement de l'éclairage de la FFF :

- *La valeur de la constante d'uniformité U1h (0.28) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E6 (0.40 minimum / Art 3.2.1)*
- *La valeur de la constante d'uniformité U2h (0.49) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E6 (0.60 minimum / Art 3.2.1)*

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 16.10.2025

ST CHELY D'APCHER – Stade MUNICIPAL – NNI 481400101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 30.09.2023

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 21.09.2023
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 21.09.2023
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 198 lux (lm) (non conforme)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.47 (Non conforme pour E5)
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.61

Elle constate plusieurs non-conformités par rapport au règlement de l'éclairage de la FFF :

➤ la valeur de l'Eclairement horizontal Moyen (198 Lux) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E5 (Art 3.2.1 / 200 Lux minimum à la mise en service).

➤ La valeur de la constante d'uniformité U1h (0.47) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E5 (0.50 minimum / Art 3.2.1)

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 16.10.2025

1.3 Changements de niveau de classement

2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

3. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE

- 1.1 Classements initiaux**
- 1.2 Confirmations de niveau de classement**
- 1.3 Changements de niveau de classement**

2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

3. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de niveau de classement

BALMA – Stade MUNICIPAL N° 2 – NNI 310440102

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 15.09.2022

La Commission prend connaissance de la demande de CONFIRMATION de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 04.09.2023
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 04.09.2023
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 165 lux (Im)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.29 (Non conforme pour E6)
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.46 (Non conforme pour E6)

Elle constate plusieurs non-conformités par rapport au règlement de l'éclairage de la FFF :

- *La valeur de la constante d'uniformité U1h (0.29) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E6 (0.40 minimum / Art 3.2.1)*
- *La valeur de la constante d'uniformité U2h (0.46) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E6 (0.60 minimum / Art 3.2.1)*

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 16.10.2025

FONSORBES – Stade LES BOULBENES 1 – NNI 311870101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E5 jusqu'au 24.08.2023

La Commission prend connaissance de la demande de CONFIRMATION de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 11.09.2023
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 20.09.2023
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 204 lux (Im)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.41 (Non conforme pour E5)
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.62

Elle constate la non-conformité par rapport au règlement de l'éclairage de la FFF :

➤ La valeur de la constante d'uniformité U1h (0.41) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E5 (0.50 minimum / Art 3.2.1)

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 16.10.2025

FROUZINS – Stade JEAN LASSALLE – NNI 312030101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 02.09.2023

La Commission prend connaissance de la demande de CONFIRMATION de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 21.08.2023
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 20.09.2023
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 240 lux (Ied)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.49
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.66

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 16.10.2027

REVEL – Stade MUNICIPAL 1 – NNI 314510101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E5 jusqu'au 26.08.2023

La Commission prend connaissance de la demande de CONFIRMATION de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 21.08.2023
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 25.09.2023
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 320 lux (Im)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.60
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.78

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5 jusqu'au 16.10.2025

REVEL – Stade MUNICIPAL 4 – NNI 314510104

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E5 jusqu'au 26.08.2023

La Commission prend connaissance de la demande de CONFIRMATION de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 21.08.2023

- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 25.09.2023
- Eclairage moyen horizontal (EhM) : 175 lux (lm) (Non conforme)
- Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.64
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.80

Elle constate la non-conformité par rapport au règlement de l'éclairage de la FFF :

➤ la valeur de l'Eclairage horizontal Moyen (175 Lux) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E5 (Art 3.2.1 / 200 Lux minimum à la mise en service).

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 16.10.2025

ST ALBAN – Stade MARIUS COUDON 1 – NNI 314670101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E5 jusqu'au 17.08.2023

La Commission prend connaissance de la demande de CONFIRMATION de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 28.08.2023
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 28.08.2023
- Eclairage moyen horizontal (EhM) : 220 lux (lm)
- Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.53
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.75

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5 jusqu'au 16.10.2025

ST ALBAN – Stade MARIUS COUDON 2 – NNI 314670102

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 17.08.2023

La Commission prend connaissance de la demande de CONFIRMATION de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 28.08.2023
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 28.08.2023
- Eclairage moyen horizontal (EhM) : 179 lux (lm)
- Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.41
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.62

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 16.10.2025

ST JEAN – Stade ROGER PUJOL – NNI 314880101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 22.10.2023

La Commission prend connaissance de la demande de CONFIRMATION de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 08.09.2023
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 27.09.2023
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 244 lux (Im)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.53
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.78

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 23.10.2025

ST JEAN – Stade JACQUES MONTEL 2 – NNI 314880202

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 22.10.2023

La Commission prend connaissance de la demande de CONFIRMATION de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 08.09.2023
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 27.09.2023
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 140 lux (Im)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.51
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.67

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 23.10.2025

TOULOUSE – Stade ROBERT BARRAN N° 1 – NNI 315550301

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E4 jusqu'au 27.01.2023

La Commission prend connaissance de la demande de CONFIRMATION de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 14.09.2023
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 14.09.2023
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 383 lux (Im)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.64
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.75

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en **NIVEAU E4** et **transmet la demande à la CFTIS pour décision**

1.3 Changements de niveau de classement

TOULOUSE – Parc des Sports STADIUM A1 – NNI 315550102

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 15.05.2025

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 19.09.2023
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 19.09.2023
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 286 lux (Im)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.50
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.72

Elle constate la non-conformité par rapport au règlement de l'éclairage de la FFF :

- *Un niveau E5 ne pourra être attribué qu'avec la transmission d'une étude d'éclairage.*

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en **NIVEAU E6** jusqu'au **16.10.2025**

2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

3. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE

- 1.1 Classements initiaux**
- 1.2 Confirmations de niveau de classement**
- 1.3 Changements de niveau de classement**

2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

3. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE

1.1 Classements initiaux

ASPIRAN – Stade DES HORTS – NNI 340130101

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 13.09.2023
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 20.09.2023
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 48 lux (lm) (Non conforme)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.27
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.52

Elle constate la non-conformité par rapport au règlement de l'éclairage de la FFF :

➤ la valeur de l'éclairage horizontal Moyen (48 Lux) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E7 (Art 3.2.1 / 75 Lux minimum à la mise en service).

À la vue des valeurs relevées, la Commission référence l'installation d'éclairage en Niveau E-entraînement jusqu'au 16.10.2025

1.2 Confirmations de niveau de classement

BEZIERS – Stade de SAUCLIERES 1 – NNI 340320101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E4 jusqu'au 29.09.2023

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 20.07.2023
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 20.07.2023
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 358 lux (lm)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.55
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.71

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E4 et transmet la demande à la CFTIS pour décision

MONTPELLIER – Stade BERNARD GASSET 07 – NNI 341720407

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E4 jusqu'au 31.03.2023

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 09.08.2023
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 09.08.2023
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 776 lux (lm)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.52
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.71

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E4 et transmet la demande à la CFTIS pour décision

1.3 Changements de niveau de classement

1. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

2. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DU LOT

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE

- 1.1 Classements initiaux**
- 1.2 Confirmations de niveau de classement**
- 1.3 Changements de niveau de classement**

2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

3. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de niveau de classement

ARGELES SUR MER – Stade ERIC CANTONA – NNI 660080301

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E4 jusqu'au 12.09.2023

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 11.07.2023
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 26.07.2023
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 338 lux (lm)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.61
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.79

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en **NIVEAU E4** et transmet la demande à la CFTIS pour décision

1.3 Changements de niveau de classement

2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

3. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de niveau de classement

LACABAREDE – Stade GEORGES MOLINIER– NNI 811210101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 06.09.2023

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 04.10.2023
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 04.10.2023
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 115 lux (Im)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.32
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.62

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 16.10.2025

ST SULPICE LA POINTE – Stade MOLETRINCADE 1– NNI 812710101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 11.10.2023

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 02.10.2023
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 02.10.2023
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 160 lux (Im)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.63
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.81

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 16.10.2025

1.3 Changements de niveau de classement

CASTRES – Parc des Sports BORDE BASSE 5 – NNI 810650205

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 01.09.2023

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 09.10.2023
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 09.10.2023
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 151 lux (lm) (Non conforme)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.45 (Non conforme)
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.77

Elle constate les non-conformités par rapport au règlement de l'éclairage de la FFF :

➤ *la valeur de l'Eclairage horizontal Moyen (151 Lux) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E5 (Art 3.2.1 / 200 Lux minimum à la mise en service).*

➤ *La valeur de la constante d'uniformité U1h (0.45) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E5 (0.50 minimum / Art 3.2.1)*

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 16.10.2025

2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

SOUAL – Stade DE LA BALONIE 1 – NNI 812890101

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un classement de cette installation en Niveau E6 led et des documents transmis :

- La demande d'avis préalable éclairage signée par le propriétaire de l'installation en date du 06.09.2023,
- Une étude photométrique en date du 10.03.2022

Elle constate que le projet est conforme au règlement de l'éclairage F.F.F.

La C.R.T.I.S. émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E6, transmet à la F.F.F. CFTIS pour validation, sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes pour un classement F.F.F. E6.

SOUAL – Stade DE LA BALONIE 3 – NNI 812890103

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un classement de cette installation en Niveau E7 led et des documents transmis :

- La demande d'avis préalable éclairage signée par le propriétaire de l'installation en date du 22.09.2023,
- Une étude photométrique en date du 10.03.2022

Elle constate que le projet est conforme au règlement de l'éclairage F.F.F.

La C.R.T.I.S. émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E7, transmet à la F.F.F. CFTIS pour validation, sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes pour un classement F.F.F. E7.

3. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de niveau de classement

MALAUSE – Stade RENE MOURËU 1 – NNI 821010101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E6 jusqu'au 23.09.2023

La Commission prend connaissance de la demande de CONFIRMATION de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 29.09.2023
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 29.09.2023
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 141 lux (lm)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.47
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.73

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 16.10.2025

MALAUSE – Stade RENE MOURËU 2 – NNI 821010102

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E7 jusqu'au 20.09.2023

La Commission prend connaissance de la demande de CONFIRMATION de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 29.09.2023
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 29.09.2023
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 78 lux (lm)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.34
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.64

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 16.10.2025

MONTAUBAN – Complexe JEAN VERBEKE 1 – NNI 821210101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E4 jusqu'au 25.08.2023

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 31.08.2023
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 31.08.2023
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 460 lux (lm)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.52
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.78

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E4 et transmet la demande à la CFTIS pour décision

ST NICOLAS DE LA GRAVE – Stade DES MURIERS 1 – NNI 821690101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E6 jusqu'au 06.10.2023

La Commission prend connaissance de la demande de CONFIRMATION de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 21.09.2023
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 21.09.2023
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 158 lux (lm)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.47
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.68

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 16.10.2025

1.3 Changements de niveau de classement

CASTELSARRASIN – Stade ADRIEN ALARY 1 – NNI 820330101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E5 jusqu'au 23.08.2023

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 28.09.2023
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 28.09.2023
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 392 lux (lm)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.44 (Non conforme)
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.64

Elle constate la non-conformité par rapport au règlement de l'éclairage de la FFF :

➤ La valeur de la constante d'uniformité U1h (0.44) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E5 (0.50 minimum / Art 3.2.1)

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 16.10.2025

2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

3. AFFAIRES DIVERSES

=====

Le Secrétaire
José DUARTE

Le Président C.R.T.I.S., L.F.O.
Daniel SALDANA